



BULLETIN DE PROMESSE DE DON LA FÉE ÉLECTRICITÉ DE RAOUL DUFY

Je soussigné(e) Mr, Mme.....
demeurant.....
email.....

Je soussigné(e) Mr, Mme
fonction.....
représentant la Société.....
siège social.....
email.....

Je m'engage à effectuer un don de.....€ en faveur du Musée d'Art Moderne
de Paris pour le financement d'un dispositif pédagogique de médiation numérique
en réalité augmentée autour de la fresque la Fée Électricité de Raoul Dufy.

Le MAM, le Club Rodin et la FIEEC vous remercient pour votre précieux soutien.

Date
Signature

Ce don bénéficie d'une réduction fiscale selon les modalités suivantes :

- Si vous êtes un particulier, la réduction fiscale est de 66% du montant du don sur l'impôt sur le revenu dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable. Si ce plafond est dépassé, le bénéfice de la réduction peut être reporté sur les 5 années suivantes.
- Si vous êtes une entreprise, la réduction fiscale est de 60% du montant du don sur l'impôt sur les sociétés, jusqu'à 2 millions d'euros de dons annuels. Au-delà, la réduction fiscale sur la fraction supérieure à 2 millions d'euros est de 40 % du montant du don. Cette réduction fiscale est valable dans la limite de 20 000 € ou de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel HT. En cas de dépassement du plafond, il est possible de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants.

*Une fois l'ensemble des promesses de dons collectées vous pourrez vous acquitter de votre don par virement ou chèque bancaire auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques (coordonnées à préciser, ainsi que la destination la Fée Électricité)
Le don sera confirmé par une lettre accord à la signature de PARIS MUSEES pour assurer le fléchage des fonds sur le projet.*

Le nom du donateur figurera sur une plaque de remerciement prévue à l'entrée de la salle Dufy, sur la page dédiée du site internet du MAM, ainsi que dans l'application numérique.